

Contrat Éducatif Local - Versement d'une subvention

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Dans le cadre du contrat éducatif local, la MJC de Palente propose aux enfants des cinq groupes scolaires de Palente un atelier théâtre le soir après l'école.

Compte tenu d'une augmentation des effectifs, les ateliers ont dû être dédoublés dans trois groupes scolaires.

En conséquence, la MJC de Palente sollicite un complément à la subvention de 2 000 € accordée par la Ville le 7 juillet dernier pour cette animation.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement d'une nouvelle subvention de 500 € au bénéfice de cette association.

En cas d'accord, la dépense de 500 € sera imputée au chapitre 65.824/6574 CS 21100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. BAUD, Mme PRESSE, Mme MENETRIER, M. MEDJALDI, n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2005.